

CHALLENGE AMICAL DES « CINQ » 2022/2023

REGLEMENT

- Participation uniquement réservée **aux joueurs affiliés à l'Aile francophone de la FRBTT** ayant atteint 39 ans ACCOMPLIS à la date de l'épreuve (propagande accordée par la CPNV). Epreuve dite par « handicap »
- Équipes formées de 2 joueurs, un joueur dit « fort » avec un joueur dit « faible » : à classement égal entre 2 ou plusieurs joueurs le plus jeune est considéré comme le joueur dit « fort » (tête de liste) ;
- Le tirage au sort des équipes se fera sur place dans les 48 heures avant l'épreuve en présence d'au moins un témoin d'un autre club de l'organisation générale ;
- Présence obligatoire des participants dès 8h30, tout retard ne sera pas toléré sauf accord des organisateurs ;
- Les joueurs/joueuses (classement « messieurs ») ne pourront pas être associés deux fois au cours de la compétition à un même partenaire, ni deux fois avec un joueur « NC » **pour un joueur dit « fort »** ;
- Les rencontres se disputent en 3 sets gagnants de 11 points dans les poules de départ avec la grille handicap applicable pour la saison 2022/2023 (handicap mis en début de set). A partir du 2^{ème} tour tous les matches se dérouleront en deux sets gagnants pour toutes les rencontres en cas d'égalité un double en deux sets gagnants sera joué pour autant que le protocole le permette.
- **a) les inscriptions sont reçues uniquement auprès du responsable du club impliqué au moins dans les 72 heures précédant la compétition. Hormis pour la 1^{ère} épreuve les inscriptions seront prises à partir de l'épreuve précédant celle à venir. Une liste d'attente de « réservistes » sera établie pour pallier aux divers désistements et ce par ordre de date d'inscription rentrée ;**
b) tout désistement doit être aussi annoncé dans les mêmes 72 heures, au plus tôt pour les cas sérieux non prévus (des justificatifs devront être fournis pour ces derniers cas) ;
c) le club impliqué réclamera les différents frais (inscription, repas) en cas de non observance de la règle définie au point b) ;
d) une suspension d'une durée de 5 épreuves avec extension au Challenge du « Sud » envers un / une joueur/joueuse pourra être proposée à la CPNV par le Comité des CINQ. La CPNV entérinera ou non cette demande : aucun recours n'est possible contre cette décision. Si récidive : sanction alourdie et le dossier remis au CPN par la CPNV ;
e) il est rappelé qu'un minimum de correction et/ou de fair-play est de mise, trop de négligence et/ou un manque de savoir vivre ont été à déplorer par le passé ;
- Un maximum de 48 joueurs sera accepté pour 6 tables au minimum ;
- Un classement général sera établi à l'issue des 5 épreuves, les points individuels pour ce classement général sont calculés sur les 4 meilleurs classements de ces différentes épreuves (la participation à au moins trois épreuves est requise pour être repris au classement général final) ;
- En cas d'ex – aequo la règle fédérale (FRBTT) sera d'application : les victoires d'abord entre les équipes classées ex – aequo uniquement, meilleure différence des matches ensuite, meilleure différence des sets ensuite, meilleure différence des points ensuite, puis l'équipe la + âgée avant tirage au sort en dernier lieu.
- Frais de participation : aux joueurs avec le repas : 15,00 euros (7,00 euros sans le repas), aux accompagnants (15,00 euros). Important : SI un repas est prévu le soir il doit être retenu lors de l'inscription ; les personnes qui s'inscrivent et qui ne se présentes pas le jour de la compétition devront payer leur inscription et/ou repas au club organisateur sauf présentation d'un certificat ou cas de force majeur.
- Le présent règlement sera disponible dans son entièreté au début de chaque épreuve pour consultation ;
- Le fair-play est de rigueur durant toute la durée de la compétition : les membres responsables des clubs associés prendront les dispositions nécessaires dans ce domaine ;
- Responsables des clubs : Gembloux (Camille SMETS/ 081 /612263 ou 0476 /756057ou Ludovic LACROSSE/0497/348876), Fosses (Reynold DUBUCQ/ 0476/ 383153), Rail Namur (Roland DELACOLLETTE/ 0477/ 637435), Moustier (Christine VOUE/ 071/ 742279 ou 0499/ 219852) et Suarlée (Claire FOLIE (0495/ 557715 ou Lysiane PAWLOFSKI/0494/432588).
- Les clubs s'engagent à inscrire un minimum de 3 joueurs/joueuses en dehors de leurs installations, une amende sera réclamée de 5,00€ à payer auprès de la coordinatrice en cas de non-respect de cette obligation.
- Il sera également interdit aux clubs faisant partie du challenge des 5 d'organiser une épreuve sportive ce même jour qu'une épreuve du challenge des 5.
- Un point non repris au présent règlement ou toute autre contestation est du ressort de la CPNV.
- Coordinatrice générale des challenges : Christine VOUE (071/742279 ou 0499/219852)
- Note : il y aura 3 lauréats récompensés à l'issue du classement général final pour cette 33^{ème} édition.

- LE SAMEDI 08/10/2022 : EPREUVE DE GEMBLOUX : SMETS Camille (camille.smets@brutele.be)

- LE SAMEDI 05/11/2022 : EPREUVE DE MOUSTIER : VOUE Christine (christine.voue@gmail.com)

- LE SAMEDI 25/03/2023 : EPREUVE DE FOSSES : DUBUCQ Reynold (reinolddubucq@gmail.com)

- LE SAMEDI 08/04/2023 : EPREUVE DE SUARLEE : FOLIE Claire (cfolie02@gmail.com)

- LE SAMEDI 13/05/2023 : EPREUVE DE RAIL NAMUR : DELACOLLETTE Roland (fa835945@outlook.be)

* Epreuves reprises sous l'égide de la CPNV en collaboration avec les clubs susmentionnés,

Au nom de la CPNV,
Freddy Romainville,
Secrétaire